

Ensuite viennent les correspondances, lettres, dépêches, dont la substance et le style, fond et forme, égarent les crédules et font sourire les sages.

Nous nous arrêtons, car, involontairement, nous recommençons l'argumentation.

Beaucoup prétendent découvrir dans cette malheureuse adjudication de la section d'émory Bar à Port Moody, comme une hostilité secrète, une persécution déguisée contre toute une race et une province; d'autres, des sentiments d'amitié personnelle; ceux-ci, des motifs d'intérêt, des considérations politiques; ceux-là, des influences à ménager, des convoitises à satisfaire. La presse, une grande portion du public, ont émis, épuisé toutes les conjectures à l'endroit de cette adjudication malencontreuse, et personne n'est arrivé encore à trouver les raisons de la conduite du Ministre des Chemins de Fer.

Nous reproduisons aujourd'hui ces rumeurs, non parce qu'elles sont à l'avantage de notre cause, mais parce que, réunies toutes ensemble, elles ne suffiraient pas, aux yeux des gens sensés, à expliquer, dans un acte aussi sérieux, la légèreté de conduite, l'inintelligence et l'incapacité pratiques, du Ministre des Chemins de Fer et d'un Conseiller de la Couronne.

Nous venons de soumettre aux membres du Parlement et au public le dossier complet de la cause: chacun jugera. Nous acceptons, quant à nous et par avance, le verdict qui sera rendu.

Le Ministre des Chemins de Fer, les membres du Conseil, ses collègues, se montreraient-ils moins confiants, dans leur toute-puissance, et la bonté de leur cause, que deux citoyens dans leur faiblesse et leur obscurité?

Le refus d'une enquête réclamée par l'opinion, élèverait contre le pouvoir et en faveur de droits méconnus, la plus grave des présomptions.